



## **CONDITION GÉNÉRALE DE VENTE DOUNIA FOREST LODGE**

### **ARTICLE I : APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES**

Ces conditions sont applicables à toutes ventes conclues avec Dounia Forest Lodge. De ce fait, le client reconnaît avoir pris connaissance de ces conditions générales de vente et s'engage à le respecter.

Les présentes conditions générales de ventes s'appliquent aux prestations fournies par l'établissement. Ces conditions générales de ventes sont adressées au client en même temps que le devis, pour lui permettre d'effectuer sa réservation. Toute réservation implique donc de la part du client l'adhésion entière et sans réserve aux présentes conditions.

### **ARTICLE II : RESERVATION**

Les réservations se font sur le site [www.dounia-forest.com](http://www.dounia-forest.com), par téléphone avec confirmation par e-mail.

Le client doit confirmer sa réservation deux (02) semaines avant la date prévu de l'arrivée accompagné d'un acompte de 75% du montant de la facture par versement ou virement bancaire. A défaut de versement, l'établissement ne confirme pas la réservation.

Le paiement de 25% de la facture doit se faire 7 jours après le départ des clients.

### **ARTICLE III : TARIF**

Les tarifs indiqués sont en Ariary et inclus les taxes et vignettes touristiques. Les tarifs confirmés sur la demande de réservation sont fermes jusqu'à la date de fin de levée d'option. Passé ce délai, ils sont susceptibles d'être modifiés. Ils pourront être modifiés en cas de changement législatif et/ou réglementaire susceptibles d'entraîner des variations de prix tels que : modification du taux de TVA applicable, instauration de nouvelles taxes, etc.

### **ARTICLE IV : MODALITE DE PAIEMENT**

Les conditions de règlement se divisent comme suit :

- 75% du montant de la facture Pro Forma sont à régler au plus tard Une semaine avant l'arrivée des clients.
- A la fin du séjour, les arrhes seront déduites sur la facture finale. Les factures du solde doivent être payé au plus tard 7 jours après le départ des clients.

Tous les paiements se font par virement ou versement bancaire. Seul les extra tels que les boissons sont payables au Lodge par les clients. A défaut de règlement, la facture sera adressée à l'agence de voyage ou au client.

### **ARTICLE V : MODIFICATION ET ANNULATION DE SEJOUR**

Toute modification ou annulation de réservation devra faire l'objet d'une demande par e-mail ou par téléphone.

La demande ne deviendra effective qu'au moment où Dounia Forest Lodge aura confirmé son acceptation par écrit.

Dounia Forest Lodge ne rembourse en aucun cas l'acompte de 75% au moment de la confirmation de réservation.

En cas de prolongation de séjour, le client devra en avertir la réception du Lodge 24 heures avant afin de confirmé les disponibilités.

#### **ARTICLE VI : ASSURANCE – DETERIORATION – CASSE – VOL**

Le client doit assurer la garde de ses biens et matériel et en avertir le responsable sur le site. Le client devra informer l'établissement de toute dégradation dont il sera à l'origine. Il est responsable de l'ensemble des dommages causés par son intermédiaire et s'engage, en cas de dégradation des lieux mis à disposition, (chambre, espaces communs tels jardin, salon, sanitaires) à supporter les coûts de remise en état.

#### **ARTICLE VII : FORCE MAJEURE**

En cas de force majeure, l'établissement se réserve la possibilité de faire héberger totalement ou partiellement les participants dans un hôtel de proximité et de catégorie équivalente pour les prestations de même nature, les frais inhérents au transfert restant à la charge de l'établissement, qui ne pourra être recherché en paiement d'une quelconque indemnité complémentaire.

L'établissement pourra se dégager de ses obligations ou en suspendre l'exécution s'il se trouve dans l'impossibilité de les assumer du fait de la survenance d'un cas de force majeure, et notamment en cas de destruction totale ou partielle de l'établissement, grève, émeute, mouvement politique etc....